

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2949)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 69

présenté par
Mme Zanetti

ARTICLE 15 BIS A

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Le dernier alinéa de l'article L. 52-4 est complété par les mots : «

les mots :

« Après le mot : « sont », la fin du dernier alinéa de l'article L. 52-4 est ainsi rédigée : « applicables ni à l'élection des conseillers municipaux dans les communes de moins de 9 000 habitants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.